

LES ENSEMBLES DIDACTIQUES
ET
LES CRITÈRES D'ÉVALUATION
Enseignement primaire et secondaire

Décroche
tes **rêves**

**LES ENSEMBLES DIDACTIQUES
ET
LES CRITÈRES D'ÉVALUATION**
Enseignement primaire et secondaire

Ministère de l'Éducation
Direction des ressources didactiques
Bureau d'approbation du matériel didactique

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2004 — 12-8049

ISBN 2-550-43144-8

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Ce document porte sur les ensembles didactiques conçus en fonction du Programme de formation de l'enseignement primaire et secondaire et sur les critères d'évaluation qui s'y rattachent.

1 LES ENSEMBLES DIDACTIQUES

Un ensemble didactique est composé d'une série d'instruments dont un manuel imprimé à l'usage de l'élève et un guide d'enseignement imprimé ou numérique. Il peut inclure d'autres éléments numériques.

L'ensemble didactique est spécifiquement conçu pour l'enseignement et l'apprentissage et constitue en ce sens un outil de soutien, de médiation et de référence. Il doit également viser le rehaussement culturel et la promotion de valeurs sociétales.

Il forme un tout cohérent, prenant appui sur des domaines généraux de formation et présentant des suggestions pour le développement de compétences transversales. Le manuel et le guide doivent couvrir entièrement un programme disciplinaire donné ou quelques programmes, dans le cas d'ouvrages interdisciplinaires.

2 LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

2.1 Les aspects pédagogiques

Les critères liés aux aspects pédagogiques permettent d'évaluer l'adéquation du matériel didactique aux exigences du Programme de formation. Ils sont au nombre de six et se définissent ainsi :

CRITÈRE 1

Adéquation de la conception de l'apprentissage et des propositions d'approches pédagogiques avec les exigences d'une approche par compétences, telle que préconisée par le Programme de formation

Il s'agit de s'assurer que le matériel satisfait aux exigences d'une approche par compétences. La conception de l'apprentissage et les propositions d'approches pédagogiques retenues doivent être définies dans un langage simple et accessible pour les utilisateurs et les utilisatrices.

CRITÈRE 2

Adéquation du traitement des contenus d'apprentissage avec les orientations et les éléments prescrits du Programme de formation

Il s'agit de s'assurer de la conformité du traitement des contenus d'apprentissage aux orientations et aux éléments prescrits du Programme de formation.

CRITÈRE 3

Adéquation de l'évaluation des apprentissages avec une approche par compétences

Il s'agit de s'assurer que les activités d'évaluation des apprentissages contribuent au développement des compétences.

CRITÈRE 4

Contribution au rehaussement culturel et à la qualité de la langue

Il s'agit de s'assurer de la présence et de la qualité de repères culturels et de pistes pour soutenir l'élève dans l'utilisation d'une langue de qualité.

CRITÈRE 5

Exactitude des contenus du matériel didactique

Il s'agit de s'assurer que les contenus sont exacts, objectifs et actuels. L'objectivité se traduira par la présentation d'interprétations ou d'explications documentées d'un même phénomène, d'un même fait ou d'une même observation, ou encore par des mises en garde appropriées.

CRITÈRE 6

Qualité des facilitateurs pédagogiques

Il s'agit de s'assurer que le matériel didactique comporte des éléments qui favorisent et facilitent l'enseignement et l'apprentissage.

2.2 Les aspects socioculturels

Les aspects socioculturels consistent à s'assurer que le matériel représente adéquatement la diversité de la société québécoise et qu'il est exempt de discrimination.

Critère

Représentation démocratique et pluraliste de la société

Il s'agit de s'assurer de retrouver :

- une juste représentation (25 p. 100) des personnages des groupes minoritaires;
- des rapports égalitaires entre les personnages des deux sexes;

- une représentation diversifiée et non stéréotypée des caractéristiques personnelles ou sociales;
- une interaction des personnages de groupes minoritaires dans des situations de la vie courante;
- une rédaction non sexiste des textes.

2.3 Les aspects matériels

Les aspects matériels répondent à un certain nombre d'exigences posées du point de vue de la personne qui utilise le matériel. Elles se regroupent en un critère qui se définit ainsi :

Critère

Qualité du matériel

Il s'agit de s'assurer de :

- la durabilité de la couverture et de la reliure du manuel de l'élève;
- la durabilité du matériel d'accompagnement;
- la présentation convenable du matériel;
- l'accessibilité à l'information;
- la lisibilité du texte et des illustrations.

2.4 Les aspects publicitaires

Les aspects publicitaires consistent à s'assurer que le matériel didactique est exempt de toutes formes de publicité.

Critère

Interdiction du placement de produit

Il s'agit de s'assurer de :

- l'absence de promotion qui pousse à la consommation;
- l'absence de promotion éditoriale.

2.5 Les aspects confessionnels

Les aspects confessionnels consistent à s'assurer que le matériel respecte les valeurs morales et religieuses.

2.6 Les aspects conventionnels

Les aspects conventionnels consistent à s'assurer que le matériel respecte :

- les règles du bon usage de la langue et du code écrits;
- les règles et les conventions propres à la toponymie;
- les règles relatives à la santé et à la sécurité;
- les règles et les conventions relatives au système international d'unités et aux autres normes d'écriture.

